



demande de renseignement pour la transcription d acte de mariage

Par **aziz**, le **23/12/2008** à **17:15**

bjr a ts, voila , j suis un algerien qui envisage de se marier avec une francaise, j ai vecu en france pendant 3 ans et j ai été reconduit aux frontiere ya de cela 3 mois toute en sachant que j ai pas eu une interdiction de territoire,
la j suis ds ma premiere phase c est a dire , mariage en algerie(j attend une autorisation de celebrer le mariage ,)et je suis quelque part perdu par rapport a la suite des evenement en ce qui concerne la transcription du mariage qui apparemment prend tro de temp , j aimerais bien savoir les delais de transcription et les regle de saisine du procureur en cas ou ya eu preemption de fraude ainsi que les delais pour une transcription d acte sans saisine du procureur
merci pour votre aide